

LES CARNETS DU TEMPS

Mensuel d'information culturelle du jeune officier

Vie professionnelle

Argumentation

Curiosité Vivacité

Examen

Discours

Réflexion



Culture

Soutien

Exposé

Encadrement

Compréhension

Engagement

Le conseil pédagogique du CESA

sous le haut patronage du général d'armée aérienne Stéphane Abrial,
chef d'état-major de l'armée de l'air

Jean Tulard, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

Jean Baechler, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

André Lewin, *ambassadeur de France.*

Denise Flouzat, *recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

Martine Méheut, *présidente de l'Association européenne des enseignants.*

Michel Jarrety, *professeur à la Sorbonne.*

Brigitte Debernardy, *contrôleur général des armées.*

Jean-Yves Daniel, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

Claude Carlier, *président de l'Institut d'histoire des conflits contemporains.*

Patrick Facon, *directeur de recherche au Service historique de la Défense, enseignant chercheur à l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines.*

François Pernot, *maître de conférences en histoire moderne.*

Aymeric Chauprade, *professeur de science politique à l'université de Neufchâtel.*

Hervé Coutau-Bégarie, *directeur d'études à l'École pratique des hautes études.*

Alain Bévillard, *général de corps aérien, ancien inspecteur de l'armée de l'air.*

Préface

Quels enjeux guidaient le monde d'hier ? Quels impacts ont-ils eu sur nos sociétés ? Qui sont ces hommes ou ces femmes qui ont influencé le cours de l'histoire ? Quelle résonance a leur action ?

La mondialisation, le transfert de technologie, le terrorisme, la réforme de l'État, sont autant de thèmes d'actualité dont les racines plongent dans le passé, tout en apportant un éclairage pour comprendre le présent et préparer l'avenir.

« *Analyser hier pour mieux comprendre aujourd'hui* », pour être plus averti dans nos avis, remarques et décisions, c'est précisément le défi que la revue *Les Carnets du Temps* a décidé de relever en vous proposant une nouvelle rubrique : Résonance du passé. En rendant hommage à de grands hommes, en commémorant des événements majeurs et en abordant des thèmes d'actualité, la rédaction vous aidera à mesurer l'importance de l'histoire pour déchiffrer l'actualité, à susciter votre réflexion et à éveiller votre curiosité.

En toute quiétude (ces articles n'entreront pas dans le périmètre du CPC !), laissez voler votre esprit d'un lointain passé jusqu'aux questions essentielles de notre temps et grandes interrogations du futur.

Bonne lecture !

Général Guillaume Gelée
Directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales

Objectifs pédagogiques des publications du CESA

1. *Les Carnets du Temps*

Les Carnets du Temps s'adressent aux jeunes officiers de l'armée de l'air. Cet outil pédagogique concourt au développement de leur culture générale, en mettant en lumière trois cents idées maîtresses, qui seront autant de points d'appui utiles à de futurs décideurs.

2. *Les Fiches du CESA*

Les Fiches du CESA complètent *Les Carnets du Temps* et renforcent la culture générale des jeunes officiers.

Chaque fiche s'attache à un point initialement abordé par *Les Carnets du Temps* et qui mérite un développement complémentaire.

3. *Les Cahiers du CESA*

Les Cahiers du CESA constituent des dossiers de fond consacrés à des sujets complexes. Ils permettent de développer de façon approfondie des thèmes abordés dans *Les Carnets du Temps* et *Les Fiches du CESA*. Ils sont destinés à susciter la réflexion en mettant en lumière les enjeux et les débats en cours. Ces dossiers s'adressent plus particulièrement aux officiers supérieurs désireux d'accroître leurs connaissances.

4. *Le Bulletin de documentation*

Le Bulletin de documentation met à la disposition de ses lecteurs des dossiers très approfondis sur de grandes questions contemporaines.

5. *Penser les Ailes françaises*

Penser les Ailes françaises a pour vocation de susciter et de promouvoir la réflexion au sein de la communauté des aviateurs sur les grands sujets d'intérêt air et espace. Cette publication contribue en particulier au renforcement de la réflexion sur l'emploi de la force aérienne et spatiale au profit de la défense.

Ces publications sont disponibles sur notre site :

www.cesa.air.defense.gouv.fr

**Centre d'études stratégiques
aérospatiales (CESA)**

1, place Joffre, 75007 PARIS

Directeur de la publication :
GBA Guillaume Gelée

Rédacteur en chef :
Lcl Odile Delacroix

Rédacteur en chef adjoint :
Asp Jeanne Thiberge

Rédacteurs du CESA :
Adc Sylvaine Thébault (R)
Sgc Jérémie Alligier
Sgc Stéphane Lanzeray
Sgt Cassandre Davaic

**Rédacteurs en chef
techniques :**

Cne Denis Poucet
Ltt Muriel Berger

Maquette :
M. Philippe Bucher

Crédits photographiques :
Fonds documentaire de la
bibliothèque du CESA

Diffusion :
M. Pierre d'Andre
Cal Julien Biguine
Avt Tatiana Romany

Correspondance :
CESA - BP 43
00445 ARMÉES
Tél. : 01 44 42 80 64
MTBA : 821 753 80 64
st.cesa@air.defense.gouv.fr

Impression :
Atelier de photographie et de
reproduction de l'armée de l'air
(APRAA)
26, boulevard Victor
00450 ARMÉES

Direction de l'APRAA :
Ltt Dominique Birades
Tirage 6 000 exemplaires

Les opinions émises dans les
articles n'engagent que la res-
ponsabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS
ISSN 1769-4752

Relations internationales

La neutralité 4

Économie

En quête d'emploi : le chômage 6

Stratégie

La place de l'air dans la stratégie 8

Philosophie

Existentialisme et liberté,
Jean-Paul Sartre (1905-1980) 10

Géopolitique

L'Afghanistan ou la nation impossible 12

Histoire de l'aéronautique militaire

La bataille d'Angleterre
(juillet-septembre 1940) 14

Droit et institutions

Les grands systèmes de droit 16

Sciences

Madame du Châtelet 18

Histoire

Le monachisme médiéval 20

Pensée politique

La politique 22

La bibliothèque essentielle

Balzac : l'influence de Paris
dans *La Comédie humaine* 24

Une œuvre remarquable du cinéma

La Chevauchée fantastique 26

Résonance du passé

L'ère « *Sputnik* » : cinquante ans et... ? 27

Au fil de la plume 28

La neutralité

La neutralité, concept abstrait, n'en possède pas moins un cadre juridique propre à chaque pays, mais aussi fondé sur le droit coutumier et les textes internationaux que sont les conventions de La Haye de 1899 et 1907.

On peut ramener les droits et devoirs des pays neutres à quatre principes en temps de guerre : le devoir d'abstention face à un conflit armé entre États tiers, le devoir d'impartialité (traitement uniforme des belligérants dans tous les domaines), le droit à l'inviolabilité du territoire et à une résistance armée et enfin, le droit à la poursuite des relations commerciales privées avec les belligérants (y compris dans le domaine de l'armement).

En temps de paix, l'État neutre doit prendre ses distances avec tout ce qui peut nuire à sa neutralité en cas de guerre. Une participation à une alliance militaire, entraînant des obligations en cas de conflit, n'est évidemment pas envisageable.

La neutralité est une posture originale, reconnaissant au pays qui renonce volontairement et durablement à l'emploi de la force contre autrui, d'une part, la protection militaire de la communauté internationale et, d'autre part, un certain lustre moral implicite tout aussi important que la sécurité militaire. Toutefois, l'histoire montre qu'il ne suffit pas de se déclarer neutre pour être à l'abri d'une agression : l'Allemagne n'a pas hésité à envahir la Belgique et le Luxembourg en 1940, alors que ces deux pays étaient neutres.

La neutralité s'est manifestée aussi bien au travers de l'adoption du statut de pays neutre par certains États, qu'au travers de mouvements internationaux, tel le mouvement des non-alignés, qui, pendant la guerre froide, refusait de choisir l'un des deux blocs **(et qu'on appelait parfois « neutraliste »)**. **Mais ce « neutralisme » était plus un choix politique ou une attitude moralisante que l'adoption d'un statut juridique de neutralité. De plus, une partie des non-alignés penchait en fait du côté des communistes.**

À l'heure actuelle, on distingue différents types d'États neutres, ceux qui ont fait un choix philosophique comme la Suisse, l'Irlande, la Suède ou encore la Finlande, ceux pour qui ce choix répondait à un impératif de survie, soit parce qu'ils étaient pris en étau par de grandes puissances (notam-

ment durant la guerre froide), soit en raison de la faiblesse de leurs capacités militaires comme le Costa Rica, et enfin ceux à qui ce statut a été imposé, comme l'Autriche après la seconde guerre mondiale.

Ces pays ont choisi et ont assumé le fait de vivre en marge « des affaires du monde », adoptant ainsi une posture où ils n'ont pas à choisir entre le Bien et le Mal. Néanmoins, on constate, de leur part, un plus grand nombre d'initiatives multilatérales depuis quelques années. Elles visent à contourner leurs engagements, sans pour autant les remettre en cause. Parmi celles-ci, le Partenariat pour la paix assure aux pays neutres adhérents une protection de l'OTAN, sans en faire partie intégrante. Pour des pays comme la Suède ou la Finlande, on parle désormais de neutralité active pour définir leur façon d'aborder les relations internationales.



DR

Ces initiatives répondent à une modification de l'ordre mondial qui ne cesse de s'accélérer depuis 1991. En effet, la neutralité s'est développée dans un système international désormais bouleversé. Les menaces pesant sur les États étaient alors principalement de nature militaire et l'outil principal pour y faire face était la force armée conventionnelle. Il s'agissait de conflits entre États. Aujourd'hui, la menace est globale, elle est plus diffuse et plus complexe. Pour y faire face, il faut faire appel à une concertation et à une large collaboration internationales.

Si dans le contexte actuel on peut légitimement se poser la question de savoir s'il est encore possible pour un État d'être neutre et répondre par la négative, pour les opinions publiques occidentales, la réponse n'est pas aussi évidente.

Les mouvements antiguerre lors de la guerre du Golfe ont donné lieu à diverses analyses. Pour certains, ils représenteraient des réponses aux mensonges de la coalition anglo-américaine et au refus de l'unilatéralisme américain. Pour d'autres, ils refléteraient les craintes, plus ou moins importantes, des populations sur d'éventuelles représailles terroristes et démontreraient que ces opinions publiques se satisferaient aisément d'une position de neutralité plus confortable mais pas forcément plus sûre.

En quête d'emploi : le chômage

Dans le dernier quart du XX^e siècle, la plupart des pays développés ont connu un essor massif du chômage. Diverses politiques ont été expérimentées pour lutter contre ce fléau mais, dans l'ensemble, elles ne sont pas parvenues à le réduire de manière satisfaisante et durable. Le « chômage de masse » rappelle, en effet, que le travail n'est pas un facteur de production comme les autres et que le fonctionnement du marché de l'emploi est, de ce fait, très particulier.

La population active regroupe la « *population active occupée* » et les chômeurs. Au sens du Bureau international du travail (BIT), sont au chômage les personnes remplissant les trois conditions suivantes : être dépourvu d'emploi, être à même de travailler et chercher réellement un travail rémunéré. En France, l'Institut national de statistiques et d'études économiques (INSEE) est chargé de réaliser annuellement la mesure du chômage. Conjointement, l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) publie mensuellement le nombre de « demandeurs d'emploi en fin de mois » (DEFM). En France, le taux de chômage est passé de 1 % en 1949 à 4,9 % en 1975, et a atteint son maximum en 1996 avec 12,5 %. Cette augmentation a affecté les diverses catégories d'actifs dont les plus touchés sont les travailleurs non ou peu qualifiés, ainsi que les jeunes. Plusieurs formes de chômage peuvent être identifiées :

- le **chômage frictionnel** est lié au temps de passage d'un emploi à un autre et peut être réduit grâce à la diffusion de l'information qui permet de rapprocher les offreurs et les demandeurs d'emploi ;
- le **chômage conjoncturel** résulte d'un ralentissement de l'activité économique. Une baisse de la demande des ménages conduit les entreprises à stocker et à réduire leur production et leurs investissements ;
- le **chômage structurel** est lié à des décalages entre les compétences de la population et les compétences nécessaires aux entreprises ;
- le taux de **chômage naturel** est le taux de chômage minimum qu'un pays peut connaître sans risquer de provoquer une augmentation des prix⁽¹⁾.

Les théories **classiques** expliquent le chômage par des rigidités sur les coûts de production, notamment en raison des taux de salaire trop élevés. La demande globale d'emploi est suffisante mais c'est l'offre globale d'emploi

qui est limitée par les coûts de production (coût des investissements pour l'embauche supérieur aux recettes supplémentaires créées). Le « **chômage classique** » suppose donc que le volume d'emploi est déterminé sur le marché du travail, en fonction du salaire. En revanche, le « **chômage keynésien**⁽²⁾ » suppose que le volume de l'emploi est déterminé sur le marché des produits. Autrement dit, ce sont les volumes de production décidés par les entreprises, en fonction du besoin des consommateurs et indépendamment du prix du travail, qui impliquent le volume d'emploi. Le chômage keynésien apparaît donc du fait d'une insuffisance de la demande sur le marché des produits. On le qualifie aussi de chômage conjoncturel car il est typiquement lié à l'évolution cyclique de l'économie. L'insuffisance de la demande peut être due à une crise majeure à l'étranger qui contrarie les exportations, mais aussi, par exemple, à une perte de confiance en l'avenir qui pousse les ménages à augmenter leur épargne de précaution au détriment de la consommation et, par suite, de l'investissement. Il concourt donc de façon dynamique à son propre développement.

Cependant, les économistes raisonnent comme s'il existait un état d'équilibre général du système absolument indépendant du chemin parcouru pour atteindre cet équilibre. L'**effet d'hystérèse** consiste à dire, au contraire, que l'état d'équilibre est aussi fonction des situations de déséquilibre. Il conduit certains économistes à affirmer que le chômage dure parce qu'il... dure (le phénomène s'entretenant lui-même). Les modèles d'hystérésis cherchent ainsi à expliquer pourquoi le chômage persiste alors que sa cause principale présumée a cessé d'agir. Ils montrent principalement la distinction entre les travailleurs intégrés et ceux qui se trouvent durablement exclus du marché du travail.

Pour parer à ces différentes formes de chômages, deux politiques de lutte sont généralement employées : les politiques passives, conduites principalement dans l'indemnisation du chômage et les mesures de préretraite, en attendant un retour à la croissance, et les politiques actives, qui visent à promouvoir le retour à l'emploi par des subventions, la mise en place de stages de formation, des modifications de la loi sur le nombre d'heures légales de travail, etc. Enfin, si le taux de chômage tend à décroître en France, avec un taux de 8% en août 2007, on assiste depuis plusieurs années à un développement du sous-emploi et de l'inactivité relativisant la baisse constatée.

1. Cf. article des *Carnets du Temps* n° 13, « L'inflation ».

2. Cf. article des *Carnets du Temps* n° 2, « Une idée de l'économie : J.M. Keynes ».

La place de l'air dans la stratégie

La tactique était née de la nécessité de combiner l'action de trois armes aux caractéristiques, aux rythmes et aux effets très différents : l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie. De même, la stratégie contemporaine se caractérise par la combinaison de trois milieux : terrestre, maritime et aérien (rejoins depuis peu par un quatrième : spatial) dans lesquels les délais de réaction, les effets des armes et les modes d'action ne sont pas les mêmes. C'est l'un des grands défis de la théorie stratégique que de définir la ou les combinaisons optimales à une époque et en un lieu donné.

L'avènement de l'arme aérienne a tout juste un siècle. Ses effets ont été prodigieux d'un point de vue tant tactique que stratégique. Sur ce dernier plan, elle a eu un triple effet : d'unification, de dilatation et d'accélération.

Jusqu'au XIX^e siècle, la terre et la mer coexistaient sans se mélanger, les stratèges terrestre et maritime n'avaient que des contacts épisodiques et les théoriciens des deux stratégies s'ignoraient le plus souvent superbement (Clausewitz a écrit l'ensemble de son œuvre sans jamais s'intéresser à la mer). L'avion a imposé l'unification des stratégies en donnant à la terre, pour la première fois, les moyens de frapper en mer et en amplifiant démesurément les moyens d'action de la mer contre la terre qui étaient auparavant très limités et surtout très lents à produire leurs effets.

L'avion, permettant de frapper vite et loin, a rendu possible la conception et la conduite de stratégies sur de grands espaces, à l'échelle continentale puis mondiale, ce que l'on appelle aujourd'hui géostratégie. Sur un plan opérationnel, la caractéristique la plus remarquable de l'arme aérienne est sa dualité, c'est-à-dire sa capacité presque unique à opérer, à la fois, dans son propre milieu (la bataille aérienne, la lutte pour la maîtrise de l'air, dont la bataille d'Angleterre reste l'exemple le plus éclatant) et contre les autres milieux, terrestre ou maritime, par la reconnaissance ou l'attaque. Cette dernière peut être conduite au bénéfice des forces terrestres ou maritimes – c'est ce que l'on appelle, selon l'allonge, l'appui ou l'interdiction – ou directement contre des objectifs civils afin d'annihiler le potentiel économique et la volonté de résistance de l'ennemi. Les forces terrestres et maritimes étaient

loin d'avoir au même degré cette capacité d'action contre les centres vitaux de l'ennemi, de sorte que leur stratégie restait essentiellement militaire.

L'arme aérienne a contribué, plus qu'aucun autre facteur, à l'avènement de la guerre totale, au dépassement de la dimension militaire. C'est sans doute loin d'être un progrès sur le plan moral (ce que les théoriciens aériens qualifiaient pudiquement d'objectifs démographiques, le sens commun l'appelle, avec raison, bombardement de terreur). En tout cas, c'est une transformation dont il faut prendre acte et qui a dominé la seconde guerre mondiale en attendant l'avènement de l'arme nucléaire, incarnation de la guerre absolue conçue par Clausewitz. La transformation est si importante que l'on a même prétendu qualifier de tactique la participation aux opérations militaires, réservant le terme « stratégique » à l'attaque des objectifs civils. Hérésie théorique dont on commence tout juste à revenir, mais qui témoigne de l'influence de l'arme aérienne sur les mentalités.

Aujourd'hui, avec l'avènement des armes de précision, les bombardements de terreur ne sont plus nécessaires. En outre, ils sont dorénavant moralement condamnés. Il devient ainsi possible de concevoir une stratégie aérienne plus équilibrée, plus mesurée dans ses effets. On dépasse enfin les grands fondateurs, Douhet notamment, qui ne sont plus adaptés aux conditions présentes.

Après des décennies d'atonie intellectuelle, favorisée par l'emprise totale de l'arme nucléaire, la théorie stratégique aérienne connaît un vrai renouveau dont témoignent les œuvres désormais bien connues de Lloyd ou de Warden et d'autres moins célèbres mais intéressantes. C'est à partir de là qu'il faudra penser la stratégie aérienne (aérospatiale) du XXI^e siècle.



Sirpa air

Boeing C-135 ravitaillant en vol un Mirage 2000N.

Existentialisme et liberté, Jean-Paul Sartre (1905-1980)



DR

Si Sartre a appelé **existentialiste** sa théorie philosophique, c'est parce qu'il affirme que « *l'existence précède l'essence* ». Cette affirmation ne vaut que pour l'homme. En effet, dans le cas d'un objet, il va de soi que l'essence précède l'existence puisqu'il est un « *en-soi* », nous dit Sartre, c'est-à-dire sans rapport entretenu ni avec l'extérieur ni avec lui-même. Il n'est que ce qu'il est, sans conscience d'être. À l'inverse, ce qui fait l'homme, c'est qu'il est une conscience, un « *pour-soi* » présent au monde et à lui-même, ayant des intentions et des projets : « *Toute conscience est conscience de quelque chose* »⁽¹⁾.

L'homme est liberté, c'est-à-dire capacité à aller au-delà de toute situation ou condition données. Certes, il est né dans une certaine société, à une certaine époque, il est un corps, il a un passé, il vit dans un monde qu'il doit prendre en marche, il est entouré d'autres consciences libres qu'il n'a pas choisies, il mourra. Cependant, il peut dépasser ces données par un projet. Il est libre parce que ses décisions ne sont pas déterminées par des **causes** mais suivent des **motifs**. Par exemple, s'il décide de prendre un parapluie pour sortir, cette décision n'est pas causée par la pluie mais par le fait qu'il trouve dommage de risquer de s'enrhumer. Quel que soit son choix, puisque ce choix aura été libre, il en sera responsable.

Cette liberté, cette contingence radicale de l'existence humaine, si elle est une **responsabilité**, est, en conséquence, une source d'angoisse. C'est la raison pour laquelle l'homme éprouve la tentation constante (« *nous sommes condamnés à être libres* » écrit Sartre) de se masquer sa liberté, de se saisir sur le mode de l'en-soi et de sa nécessité, en un mot, d'échapper à sa condition humaine, ce que Sartre nomme la « *mauvaise foi du salaud* ».

Le monde des salauds est un monde de comédies, un monde d'hommes qui se sont réduits à des rôles : par exemple, le garçon de café des *Deux Magots* qui veut se limiter à son seul personnage de garçon de café⁽²⁾.

Or, on peut s'en tenir à un rôle mais on n'y est jamais condamné. Si on le prétend, on est de mauvaise foi. On a alors abdiqué de sa condition humaine, caractérisée par la liberté, pour ne pas assumer l'angoisse ni **la responsabilité qui est le corollaire de cette condition**.

La mauvaise foi apparaît dès qu'on prétend être ceci ou cela, avoir telle ou telle qualité objective, s'approprier sa propre vie. La conscience de mauvaise foi est celle qui, en se mentant à elle-même, se croit tenue à un rôle du fait de son passé et de son environnement. Elle est aliénée. Or la conscience est libre de refuser ce déterminisme. Elle a la capacité de se représenter le possible. **Elle est projet, elle est transcendance, elle peut à tout instant s'engager dans une nouvelle voie.**

Voilà pourquoi, si l'homme n'a pas d'essence déterminée en naissant, ce sont ses engagements au cours de sa vie qui permettront, à sa mort, que lui soit attribuée une essence (l'existence précède l'essence). Certes, sa liberté a rencontré des limites mais ces limites sont celles qu'il s'est librement fixées.

Tel est le sens de l'affirmation sartrienne « *la liberté est la facticité absolue* » : rien ne s'impose à l'homme sinon sa propre liberté. Mais il en est responsable.

Bibliographie

La Nausée, 1938.
L'Être et le Néant, 1943.
L'Existentialisme est un humanisme, 1946.
Les Chemins de la liberté, 1945-1949.
Les Mains sales, 1949.
Le Diable et le Bon Dieu, 1951.
Les Mots, 1964.

1. *Situations*, Gallimard.
2. *L'Être et le Néant*.

L'Afghanistan ou la nation impossible

Situé à la convergence de plaques tectoniques, l'Afghanistan présente un relief particulièrement accidenté : plus de 49% de sa superficie se situe à une altitude supérieure à 1 800 mètres. Sur toute sa longueur, le pays est parcouru par une chaîne de montagnes, l'Hindou Koush, dont l'altitude moyenne avoisine 4 500 mètres et qui s'élève vers le nord-est pour former, aux confins de la Chine, du Cachemire et du Tadjikistan, le *Toit du monde*. Le lien entre les zones montagneuses et les basses terres (les vallées fluviales du nord et les plaines désertiques du sud et du sud-ouest s'étendent sur 12% du territoire) est assuré par de nombreuses passes impraticables, pour la plupart, d'octobre à avril. D'une importance stratégique capitale, elles ont été le théâtre de violents combats entre 1979 et 2001.

Une société traditionnellement rétive à un pouvoir central fort

Le *qawm*, groupe de solidarité dont le fondement est variable (groupe ethnique, tribu, sous-tribu, clan, village, groupe professionnel, groupe religieux, caste), structure la société afghane. Ces groupes, qui fournissent aide et protection à leurs membres, déterminent les réseaux d'allégeance et l'identité première de tout Afghan. Mais, en tentant de détourner l'État à leur profit et/ou en créant des espaces où l'autorité de l'État ne s'exerce pas, les réseaux de solidarité contribuent à saper l'État afghan. Les membres du *qawm* s'engagent dans un respect inconditionnel des anciens, des règles communes visant à préserver l'harmonie des relations du groupe, des décisions prises lors d'assemblées. Ils acceptent également de confier la résolution des problèmes aux « grands » et aux anciens (« barbes blanches »). Dans les années 1980, l'organisation de la résistance afghane a montré qu'il était très difficile, même en période de grand danger, de dépasser la logique des *qawms*. Seul le commandant Massoud parvint, à partir de 1984, à fédérer des commandants issus d'autres *qawms* et à étendre ainsi son influence au-delà de sa zone d'action du Panjsher.

Une mosaïque de peuples

La diversité ethnique et clanique contredit l'idée d'unité nationale⁽¹⁾. Tout gouvernement ne peut être qu'un compromis ethnique. Aucun ne peut échapper à la centralité de l'ethnie pachtoune ni gouverner contre les minorités périphériques : Tadjiks, Ouzbeks, Hazaras, Baloutches.

En 2001, l'Afghanistan comptait 26,8 millions d'habitants auxquels s'ajoutent cinq millions de réfugiés contraints à l'exode par vingt ans de guerre et une sécheresse qui se prolonge depuis plusieurs années.

Cette véritable mosaïque, construite au gré des invasions des Perses, Huns, Arabes, Turcs et Mongols, n'a qu'un seul liant : la religion. 99% de la population afghane est de confession musulmane (80% sunnite⁽²⁾, 20% chiite⁽³⁾). Essentiellement rurale, elle est divisée en quatre principaux groupes ethniques : les Pashtouns (38%), les Tadjiks (25%), les Hazaras (9%) et les Ouzbeks (6%).

Les *Pashtouns* se divisent en de nombreux clans. Toutefois, on distingue deux grands groupes de Pashtouns : les Dorannis et les Ghilzais qui détiennent traditionnellement le pouvoir. La règle commune qui anime ces tribus repose sur une politique de vendetta, favorisant des alliances fragiles.

Les tribus ont vécu dans une tolérance mutuelle durant des siècles, mais l'arrivée au pouvoir, en 1996, des talibans⁽⁴⁾, sunnites ultra-orthodoxes, a ébranlé cette organisation et déstabilisé la société toute entière. Sous prétexte d'un « équilibre social », les talibans ont prôné l'intolérance religieuse ainsi qu'un « nettoyage ethnique » dont les principales tribus visées furent les Hazaras et les Tadjiks, chiites. L'intervention américaine en octobre 2001, puis l'élection de Hamid Karzaï⁽⁵⁾ en 2002 furent loin d'apaiser les tensions. Outre le désir de vengeance des tribus contre les talibans, le gouvernement ne possède ni les moyens financiers ni les moyens militaires pour espérer pouvoir lutter contre les « Seigneurs de la guerre » reconvertis dans le trafic d'opium, qui transforme petit à petit l'Afghanistan en un « narco-État ».

1. *Nations du prophète*, Xavier de Planhol, Fayard, 1998.

2. Le **Sunnisme**, courant majoritaire au sein de l'Islam, revendique l'héritage et la ligne de conduite des califes, les successeurs désignés après la mort du prophète Mahomet en 632. Il est pratiqué par les Pashtouns et les Ouzbeks.

3. Le **Chiisme**, qui représente environ 15 à 20% des musulmans (essentiellement représenté par une partie des Tadjiks et par les Hazaras en Afghanistan), considère que seules les personnes choisies parmi la famille du Prophète (les imams) sont les garants de la pensée de Mahomet.

4. Pluriel du mot arabe « *talib* », désigne celui qui étudie dans une école religieuse. De 1994 à 1996, ils ont bénéficié du soutien de la population, lasse des excès des chefs de guerre et qui a vu en eux paix et sécurité.

5. **Hamid Karzaï** est un Pashtoun élu en juin 2002 président durant deux ans par la *Loya Jirga* (assemblée coutumière des chefs de clans) puis démocratiquement lors de l'élection présidentielle de 2004.

La bataille d'Angleterre (juillet-septembre 1940)



La bataille d'Angleterre revêt une double signification historique et stratégique. Première bataille purement aérienne jamais livrée, elle constitue aussi le premier affrontement de la sorte dont l'issue décide du sort d'une nation.

L'erreur serait pourtant de croire qu'elle ne se réduirait qu'à cette seule perspective. En fait, l'immense offensive menée par la *Luftwaffe* de Goering sur le territoire britannique de juillet à septembre 1940 s'inscrit dans le cadre d'un projet stratégique de plus grande ampleur, dont la phase amphibie, prélude à une invasion allemande, dépend d'une victoire dans les airs. Dans ce cas, les résultats de la bataille aérienne conditionnent de la façon la plus étroite qui soit la stratégie générale du III^e Reich.

L'Allemagne, surprise par la rapidité de sa victoire sur la France, n'a guère de projet d'attaque très élaboré contre l'Angleterre en ce mois de juin 1940, véritable apothéose pour un Hitler qui vient de prendre sa revanche sur le *Diktat* de Versailles. S'il entend envahir le territoire ennemi, protégé par la Manche, le *Führer* n'a d'autre choix que d'y effectuer un débarquement.

La menace que la flotte britannique fait peser sur une telle opération et l'état de la marine allemande, très inférieure en nombre et en qualité, et éprouvée par ses pertes de la récente campagne de Norvège, interdisent toutefois une opération amphibie. Seule une totale supériorité dans les airs de la part de la *Luftwaffe* permettrait d'empêcher les navires de la *Home Fleet* d'arriver jusqu'à la Manche et d'y massacrer les troupes destinées à l'invasion.

Telle est l'option stratégique dans laquelle s'engage Hitler, en prescrivant à Goering d'anéantir le bras armé de la défense aérienne britannique, le *Fighter Command* du maréchal de l'air Dowding. Avec près de 3 200 avions contre quelque 700 chasseurs ennemis, l'affaire semble jouée d'avance. Toutefois, la *Luftwaffe* ignore que l'Angleterre possède un dispositif de guet électromagnétique qui s'appuie sur un système de transmissions d'une rare efficacité et dont le rôle va se révéler décisif.



Observateur anglais (juillet 1940).



Dès juillet 1940, les Allemands lancent une offensive sur la Manche contre les convois britanniques afin d'attirer dans une nasse les chasseurs de Dowding (*Spitfire* et *Hurricane*). L'affaire échoue avec de lourdes pertes.

Aussi Goering passe-t-il, en août, à une nouvelle phase dont le but est la neutralisation de la chasse ennemie, à travers le bombardement de ses terrains, l'écrasement des usines de constructions aéronautiques et sa destruction en combat aérien. L'offensive de « l'Aigle », ou *Adlerangriff*, débute à la mi-août avec des moyens considérables et, malgré les sacrifices en avions et en navigants, use progressivement le *Fighter Command*, qui se retrouve au bord du gouffre, en pleine crise d'effectifs, au commencement de la dernière décade de ce mois.

À ce moment, en contradiction flagrante avec les principes de base de la guerre qui veulent qu'on poursuive un seul et même objectif jusqu'à ce qu'il ait été atteint, les Allemands modifient leur stratégie. Ils s'engagent, en réponse à une attaque britannique sur Berlin, dans une offensive sur Londres. Non seulement celle-ci échoue, avec notamment la grande bataille du 15 septembre, devenu le *Battle of Britain Day*, mais encore les pilotes de Dowding ont le temps de souffler, et le *Fighter Command*, sur lequel la pression a diminué, reprend des forces.

Face à un échec sans appel, Hitler abandonne toute idée d'envahir l'Angleterre – en a-t-il jamais eu l'intention ? – et se tourne vers l'ennemi qu'il hait par-dessus tout, l'Union soviétique. Il est prêt à engager l'Allemagne dans une guerre sur deux fronts, le pire des cas stratégiques pour ce pays. Au prix de 900 chasseurs perdus, les Britanniques ont abattu 1 800 avions allemands. Le mérite de la victoire leur revient en grande partie, mais les erreurs de la *Luftwaffe* et sa conception originelle même, qui la destine à des missions tactiques et opératives, jouent un rôle décisif dans le succès de Dowding. Qu'importe ! La bataille est gagnée et l'Angleterre, galvanisée par sa réussite, est sauvée. Elle constituera l'immense aérodrome d'où s'envoleront les bombardiers stratégiques lancés à l'attaque des villes allemandes en même temps que la base d'où partiront, en 1944, les troupes chargées de débarquer en Normandie.

Les grands systèmes de droit

L'organisation de la vie sociale est une nécessité pour toute collectivité humaine. C'est la matière du droit de régler les rapports qu'entretiennent entre eux particuliers et institutions. Au fil des siècles, le droit s'est affiné et diversifié suivant les influences historiques si bien qu'aujourd'hui, quelques grands systèmes de droit se distinguent.

Le droit de notre pays s'inscrit dans la tradition romano-germanique car la Gaule fut une province de l'Empire romain, et les tribus barbares qui s'y installèrent connaissaient le droit germanique. Cette double influence est commune aux pays de l'Europe continentale et à ceux d'Amérique latine, anciennes colonies européennes. Le système juridique qui y prévaut fait la distinction entre le **droit public** et le **droit privé**. Ce système qui nous est naturel ne l'est pas aux membres des autres systèmes juridiques. Le droit public régit les relations par lesquelles l'État est constitué, s'organise et fonctionne, mais aussi les relations entre l'État et ses membres, individus particuliers ou groupements privés ou publics. Le droit privé, quant à lui, régit les relations entre particuliers ou groupements privés, c'est-à-dire les relations dans lesquelles l'État n'est pas partie, n'est pas en cause. Au sein de ces deux branches du droit d'influence romaine, différentes branches du droit se sont elles-mêmes développées et distinguées : le droit public s'est scindé entre le droit administratif et le droit constitutionnel tandis que le droit privé comprend le droit civil, le droit commercial, le droit du travail, de la famille, le droit social... Dans ce système, la loi tient une place prééminente même si la coutume a joué une grande influence dans l'élaboration du droit. La loi y est vue comme la façon la plus claire de poser le droit. Elle est une règle posée d'avance, dans l'abstrait, d'ordinaire par écrit, elle est générale et impersonnelle. Elle est recueillie dans les codes de droits qui sont l'outil de travail des juristes se rattachant à cette famille. La prééminence de la loi et sa généralité s'imposent au juge qui ne peut s'en détourner.

Bien différente est la règle de droit dans les pays où prévaut la *common law*. Le modèle n'est plus le droit romain mais celui développé en Angleterre au cours des siècles et exporté dans les pays où elle exerça le plus d'influence : États-Unis, Irlande, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Commonwealth. Dans cette famille, la loi n'est pas la principale source de droit, elle n'est pas

la source du droit commun : à la règle abstraite, générale et impersonnelle, ces pays préfèrent la décision concrète et particulière des tribunaux, celle qui fait autorité et qui tient lieu de précédent pour les juges. Ces règles ainsi consacrées par les tribunaux ne sont pas codifiées bien qu'elles forment le **droit commun** (*common law*). La jurisprudence (les décisions rendues par les tribunaux), appuyée sur la force obligatoire du précédent, est ainsi la principale source de droit : si les tribunaux sont tenus d'appliquer les lois (*statute law*), celles-ci sont censées n'avoir d'autre rôle que de compléter ou de corriger la *common law*. Le rôle de l'équité (*equity*) est de corriger les effets dommageables qu'une application trop stricte de la règle du précédent pourrait avoir. Alors que dans les pays de tradition romano-germanique les règles de droit sont conçues comme étant des règles de conduite étroitement liées à des préoccupations de justice et de morale, celles des pays de *common law* visent à rétablir l'ordre troublé et non à établir les bases de la société.

Le **droit musulman** possède lui-même des caractéristiques bien particulières qui le distinguent singulièrement des deux traditions juridiques précédentes. Le fondement de cette différence réside dans la place essentielle qu'a la religion, l'islam, dans le système juridique. En effet, l'islam est tout ensemble religion et communauté. C'est une communauté de foi mais en même temps une communauté de vie et un code de vie. Le monde musulman ne distingue pas le spirituel du temporel : il le fusionne. Contrairement aux autres systèmes juridiques, le droit musulman est la continuation des prescriptions religieuses contenues dans le Coran et prolongées par la *chari'a*, sorte de jurisprudence du livre sacré. Aussi le droit musulman connaît-il des applications concrètes et casuelles non homogènes en raison de l'existence de courants de pensée différents.

Le système juridique en Chine et au Japon est dominé par les idées de Confucius dont la philosophie favorise le consensus et la conciliation au détriment de la règle de droit. Alors qu'en Occident et dans l'islam le droit est l'assise de l'ordre social et doit primer, l'Extrême-Orient ne lui reconnaît qu'un rôle subsidiaire lorsque les conflits n'ont pas pu être éliminés par la persuasion, la médiation ou l'autocritique. Cependant, pour s'intégrer dans la société internationale, Chinois et Japonais ont adopté de nombreuses règles occidentales.

Madame du Châtelet

« Jamais une femme ne fut si savante qu'elle, et jamais personne ne mérita moins qu'on dît d'elle : c'est une femme savante. Elle ne parlait jamais de science qu'à ceux avec qui elle croyait pouvoir s'instruire, et jamais n'en parla pour se faire remarquer »⁽¹⁾.

Passionnée par l'étude mais longtemps décriée par ses contemporains, la marquise du Châtelet (1706-1749) fut une femme d'exception dans son siècle, autant sur le plan personnel que sur la diffusion de la science. Cette « femme des Lumières », maîtresse de Voltaire, chercha dans tous ses ouvrages à incorporer les travaux de ses aînés afin d'aider un large public à saisir les subtilités et les difficultés des textes scientifiques. Elle demeure, autant sur le plan de sa vie personnelle que sur celui de son œuvre intellectuelle, une icône de l'émancipation féminine.

Issue d'une famille aisée, Gabrielle Émilie le Tonnelier de Breteuil avait pour père le baron de Breteuil, introducteur des ambassadeurs de Louis XIV. Cette situation le plaçait au cœur des activités de la Cour, ce qui permit à sa fille de bénéficier d'une initiation sociale privilégiée. Éduquée par des précepteurs, Émilie se montra vite très douée pour les langues, les mathématiques et les sciences. À douze ans, elle lisait, écrivait et parlait couramment l'allemand, le latin et le grec et passait la majeure partie de son temps dans sa chambre à étudier. Elle aimait également la danse, jouait du clavecin, chantait de l'opéra, faisait du théâtre. Introduite à la Cour à l'âge de seize ans, Émilie fut émerveillée par les extravagances de cette vie et les trouva vite à son goût. À dix-neuf ans, elle épousa le marquis du Châtelet. Après avoir eu trois enfants, ils décidèrent de vivre séparément. Ses divers amants l'encouragèrent à étudier la physique et les mathématiques pour lesquelles ils lui reconnaissaient des aptitudes particulières. Comme les femmes n'avaient pas accès à l'enseignement supérieur, Émilie loua les services de professeurs qui lui enseignèrent la géométrie, l'algèbre, le calcul et la physique. Par ailleurs, elle étudiait seule une grande partie de la journée. Malgré son goût immodéré pour les parures et les plaisirs, madame du Châtelet tourna le dos aux normes de la féminité de son époque et investit les territoires « virils » de la science, de la philosophie et de la métaphysique.

En 1734, elle fit la connaissance de Voltaire, alors en disgrâce, et l'accueillit dans sa propriété de Cirey. Leur liaison dura quinze années durant lesquelles ils étudièrent sans relâche. C'est lui qui la poussa à traduire du latin les *Philosophiæ Naturalis Principia Mathematica* de Newton⁽²⁾, l'œuvre de sa vie qu'elle entreprit en 1745. Son dessein était de faire reconnaître ses compétences de physicienne toujours sujettes à moquerie. Cinq années furent nécessaires car le latin de Newton, difficile à traduire, la contraignit à corriger sans arrêt ses textes et à refaire inlassablement des calculs. Son commentaire de l'œuvre de Newton décrit le système planétaire tel qu'on le connaît, définit les termes utilisés, propose des citations de Newton ou d'autres scientifiques. À ce commentaire succède une partie plus savante : *Solution analytique des principaux problèmes qui concernent le système du monde*, inspirée des travaux de Clairaut⁽³⁾. Examen est fait de la forme des orbites, des planètes, dans les différentes hypothèses de la pesanteur, de la lumière, de la représentation de la Terre, puis un résumé sur les marées est exposé clairement. Madame du Châtelet émet des hypothèses confirmées par les travaux de Laplace⁽⁴⁾. L'édition finale sera publiée en 1759, dix ans après sa mort.



DR

Ce travail de traduction de madame du Châtelet reste aujourd'hui encore une référence. En septembre 1749, Émilie, enceinte de Saint-Lambert, vit une grossesse difficile. Elle écrit à la Bibliothèque royale afin de faire enregistrer ses travaux de traduction des *Principes mathématiques* de Newton qui n'étaient pas son coup d'essai. Elle avait auparavant donné au public une explication de la philosophie de Leibniz, sous le titre d'*Institutions de physique* adressées à son fils, à qui elle avait enseigné elle-même la géométrie. Elle décède en couches le 10 septembre 1749 et Voltaire, très affecté par la mort de sa « divine Émilie », écrira : « Je n'ai pas perdu une maîtresse mais la moitié de moi-même. Un esprit pour lequel le mien semblait avoir été fait ».

1. Voltaire, « Préface historique », in I. Newton, *Principes mathématiques de la philosophie naturelle*. Traduit du latin par la marquise du Châtelet, 1759.
2. Cf. *Les Carnets du Temps* n° 33 (décembre 2006-janvier 2007).
3. Mathématicien et physicien (1713-1765), membre de l'Académie française des sciences, il fut le professeur d'Émilie et supervisa ses travaux sur Newton.
4. Mathématicien, astronome et physicien français (1749-1827) célèbre par son ouvrage en cinq volumes *Mécanique céleste*.

Le monachisme médiéval

Étymologiquement, le moine est celui qui vit seul, mais le mot s'applique à tous les ascètes qui se séparent de la société des hommes pour se vouer dans la prière au service de Dieu, qu'ils vivent isolés (ermites et anachorètes) ou groupés (cénobites). Le monachisme chrétien se reconnaît à deux caractères essentiels : la recherche de la perfection évangélique et la vie séparée du monde. Il est né en Orient ; dès les débuts du christianisme, mais surtout après la paix constantinienne (IV^e siècle), se multiplient les anachorètes qui, assez vite, font place aux cénobites. Avec saint Basile (329-379), la communauté monastique adopte les bases de son fonctionnement : maison de prière et de recueillement, elle est aussi un lieu de travail, d'accueil et d'apostolat. La règle de saint Basile sert encore de norme au monachisme oriental, orthodoxe ou non. D'Orient, le monachisme passe au VI^e siècle en Occident où, rapidement, s'impose la règle de saint Benoît de Nursie († v. 547), qui se propage dans toute l'Europe en supplantant progressivement toutes les autres règles. La règle de saint Benoît de Nursie réalise un équilibre judicieux entre l'exigence d'une vraie perfection et la réalité de la nature humaine : les flagellations, les veilles, les psalmodies incessantes cèdent la place aux offices, au sommeil, à une nourriture simple mais suffisante. Le travail, manuel et intellectuel, y occupe une place prépondérante.



Monastère bénédictin Saint-Pierre et Paul de Caunes-Minervois (Aude) fondé au VII^e siècle par Anian.



Saint-Benoît de Nursie

L'Empire carolingien marque un des sommets de la prospérité des monastères. Le monachisme permet un renouveau de l'Église. À partir du milieu du X^e siècle, le nombre de monastères se multiplia et l'influence des moines atteint son apogée en Occident. Grâce à leurs réseaux, les monastères peuvent exercer une influence économique et politique dans le royaume. Cependant la vénalité s'empare de l'Église : alors que la féodalité prend son essor aux dépens des clercs (usurpation de biens fonciers, nomination d'évêques et d'abbés laïcs par les rois et princes), les gens d'église entrent à leur tour dans les liens de féodalité et obtiennent des droits de frappe monétaire, des privilèges et des places de choix dans l'administration royale. Ils augmentent leurs domaines par tous les moyens (vente des

sacrements, des charges épiscopales ou abbatiales, etc.). Les moines se trouvent alors à tous les niveaux du pouvoir, de l'administration, de l'enseignement...

Contrairement à ce que l'on pourrait supposer, la puissance et la richesse de l'Église ne s'accompagnent pas forcément d'un relâchement dans la discipline, mais, en réaction, apparaît dans l'Église un désir de vie plus simple et moins engagée dans la politique. Dans un climat socioculturel en pleine mutation (organisation de castes sociales, passage d'une structure purement rurale à une organisation urbaine et communale bouleversant la vie économique, sociale et politique, débuts de la scolastique), le mythe du retour aux origines domine la période grégorienne et se concrétise sur l'idéal du désert (Chartreux, Cîteaux).

Les ordres mendiants (franciscains et dominicains) partagent la même préoccupation théologique : il s'agit de faire des hommes de leur temps des témoins et des annonciateurs de l'Évangile, tout en les encourageant, par l'exemple, à se libérer des attaches du monde. Ainsi saint François d'Assise, en 1209, prêche la vie selon l'Évangile en abandonnant ses biens et en menant une vie errante pour annoncer la rédemption par le Christ. En 1215, Dominique de Caleruega fonde l'ordre des frères prêcheurs (dominicains).

Ces deux ordres mendiants développent une influence considérable au XIII^e siècle. Ils se composent de prédicateurs ou de missionnaires dont la forme de vie religieuse se définit non seulement par la conversion personnelle et la recherche de Dieu dans la fuite du monde, mais aussi par la participation à la mission prophétique de l'Église. Ils suppléent le clergé séculier dans ses tâches essentielles (enseignement, prédication). À l'idée de croisades, les ordres mendiants substituent le projet de convertir les fidèles. Ils occupent donc une place de choix dans les universités : c'est dans leurs rangs que se recrutent tous les grands intellectuels et théologiens du XIII^e siècle. comme saint Thomas d'Aquin (1226-1274). Ils prennent également en main l'Inquisition dès 1231.

Entre le V^e et le XIII^e siècle, le monachisme connaît son apogée par la floraison des ordres, la richesse foncière et mobilière des établissements, l'importance et la diversité des influences des réguliers, mais il vit aussi de profondes remises en question. Si le monastère demeure toujours un lieu de méditation, de prière et de travail, le monachisme ne reste pas indifférent au siècle et tente de s'y adapter et d'agir sur lui, donnant naissance à de nouvelles formes de vie religieuse, tels les ordres mendiants.

La politie

La paix par la justice est la fin recherchée par des acteurs que le sort a réunis dans un espace social commun, appelé « politie ». La politie définit un espace de pacification tendancielle vers l'intérieur et de guerre virtuelle vers l'extérieur. L'appartenance à une politie relève d'une procédure de cooptation.

La paix par la justice est la fin recherchée par des acteurs vivant ensemble, car c'est entre des êtres humains entretenant des relations que des conflits peuvent éclater et dégénérer en lutte à mort. Le constat définit trois situations fondamentales. Dans la première, l'humanité est distribuée en populations qui s'ignorent et n'entretiennent aucune relation. Elle a été réalisée pendant des dizaines de millénaires par l'humanité paléolithique, dispersée en minuscules ethnies de chasseurs-cueilleurs, puis pendant une dizaine de millénaires par des empires continentaux, inclinant au repli sur soi et à l'ignorance de l'extérieur. Les développements des cinq derniers siècles ont imposé des relations soutenues entre toutes les populations humaines. Il ne reste aujourd'hui que deux situations possibles. Dans l'une, les relations s'établissent entre acteurs qui ont réussi à se doter des dispositifs et des procédures leur permettant de résoudre pacifiquement leurs conflits par la loi et le droit. Dans l'autre, l'absence des institutions de la pacification et de la justice fait que tout conflit risque toujours de dégénérer en lutte à mort. Ainsi se trouvent définis les deux espaces sociaux les plus décisifs pour la condition humaine.

Dans l'un, les acteurs bénéficient des conditions de la pacification tendancielle et peuvent vivre en paix les uns avec les autres, tout en vaquant à leurs occupations respectives et en se mettant en quête de leur interprétation personnelle du bonheur. Sur l'autre, ces espaces se rencontrent et entretiennent des relations, dont naissent des conflits et des risques de développements violents. Plusieurs mots servent couramment à désigner le premier espace : pays, nation, État, cité..., mais ils sont tous ambigus et mal définis, si bien qu'il paraît utile d'avancer un néologisme et d'adopter le mot de « politie ». Quant à l'espace de guerre virtuelle, on peut convenir de le nommer « transpolitie ». À l'échelle des siècles et des millénaires, toute transpolitie a toujours eu pour vocation et destinée d'être transformée en politie par la guerre et la conquête,

ce qui explique le gigantesque mouvement de regroupement politique vécu par les peuples depuis dix mille ans environ. Son étape ultime serait la fondation d'une politie planétaire, regroupant l'humanité tout entière et abolissant par le fait même la guerre⁽¹⁾.

La politie est le groupe consacré à la paix par la justice au bénéfice de ses membres. Cette définition soulève deux questions décisives : « Quels sont les contours spatio-temporels de la politie ? Qui fait partie de quelle politie ? » Seule l'histoire peut répondre à la première question, une histoire à chaque fois infiniment compliquée, où les hasards des guerres et des alliances se mêlent aux contraintes géographiques, économiques et techniques. Si l'on cherchait à expliquer de manière détaillée pourquoi la politie qu'est la France est précisément contenue dans les frontières que nous lui connaissons, il faudrait remonter au moins cinq mille ans en arrière. Toutes les polities actuelles et passées s'expliquent, elles aussi, par des histoires plus ou moins compliquées. Les documents ne révèlent aucun exemple de politie créée délibérément entre contractants volontaires. La première tentative est la construction européenne au cours du dernier demi-siècle.

La réponse à la seconde question est plus délicate. Le sens commun voudrait que se retrouvent réunis en politie ceux à qui l'histoire a imposé un sort commun. Mais la liberté native de l'espèce et de ses représentants, confirmée par la liberté politique⁽²⁾, ainsi que les développements démographiques et migratoires interdisent de s'en tenir à cette réponse trop simple. D'un autre côté, il est logiquement impossible de tenir que tout être humain, en tant qu'humain, puisse choisir d'appartenir à n'importe quelle politie, car ce serait ruiner la réalité même de celle-ci et ignorer le besoin où elle est d'un ciment qui lui donne stabilité et durée⁽³⁾. S'il est impossible d'admettre et d'exclure tout le monde, il reste à poser en principe que l'appartenance à une politie doit résulter d'une procédure de cooptation décidée et réglée par ceux qui en font déjà partie. La sélection des membres devient ainsi l'enjeu et l'objet d'une loi fondamentale de la politie.

1. La troisième année 2009/10 des *Carnets du Temps* sera consacrée à la dimension transpolitique du politique, à la guerre et à l'unification planétaire.

2. Cf. *Les Carnets du Temps* n° 46 et n° 48 : « Le pouvoir et la démocratie ».

3. Cf. *Les Carnets du Temps* n° 44 : « La nation ».

Balzac : l'influence de Paris dans *La Comédie humaine*⁽¹⁾



DR

Chez Balzac, la plupart des provinciaux sont satisfaits de leur vie paisible et prennent Paris en horreur. Cependant, une telle vie de sommeil et de paix frôle la torpeur ; aucune ambition, saine ou malsaine, artistique ou mondaine, n'y trouve place. Mais lorsque cette dernière se réveille chez le provincial, elle lui impose de partir à la conquête de la capitale. Ainsi, beaucoup de romans de Balzac commencent en province pour se terminer à Paris. « *Habiter Paris est un désir universel* » qui touche toutes les sphères sociales et plus particulièrement l'homme de talent et

d'esprit, l'aristocrate et le négociant enrichi. Dès que possible, des centaines de personnes s'y précipitent, mues par le désir de venir, de rester ou de revenir à Paris. Ville de contrastes et de paradoxes, on y est heureux ou malheureux, mais les regrets sont pérennes quand on la quitte. Le riche provincial vient y trouver le « bon ton », le millionnaire les plaisirs, l'étudiant la gaieté, l'artiste la renommée, l'intellectuel la connaissance et le génie. C'est l'immense mouvement créé par ces puissants désirs qui fait de Paris un enfer et un paradis où tout est si grand et si petit à la fois, où tout est possible en bien comme en mal.

Les jeunes hommes balzaciens sont ceux de son siècle. Fils de la Révolution, ils débordent d'énergie. Toutefois, quand ils « montent » à Paris, ils découvrent des milliers de « jeunes loups » semblables à eux, intelligents et ambitieux, cherchant leur place. L'aventureux perd vite ses illusions notamment face à ceux qui se liguent pour l'écraser. La déception meurtrit les âmes et beaucoup souffrent de constater leur impuissance face à tant d'inhumanité. Incapables de lutter, la plupart retournent en province et ceux qui restent échouent bien souvent. À l'instar de la souffrance morale, la plupart de ces désenchantés éprouvent de la colère et un désir de vengeance toujours grandissant. Les faibles tentent de s'élever en piétinant le talent d'autrui. Même l'âme la plus pure est contaminée à terme. Dans chaque profession, les hommes ne voyant plus d'avenir se font hypocrites et manipulateurs. Les rouages imposent d'être complice ou victime.

Balzac décrit dans *La Comédie humaine* « toutes les difficultés de la vie parisienne..., toutes les joies de Paris ». Dans le *Père Goriot*, Paris est le personnage principal. Le roman se termine sur le défi de Rastignac de conquérir la capitale : « *À nous deux maintenant !* ». Avant Balzac, aucun romancier n'avait songé à en faire un sujet d'intrigue (le personnage principal de *Notre-Dame de Paris* de Hugo n'est pas la ville mais la cathédrale). L'enfer social que détermine la lutte pour la vie à Paris atténue la spontanéité des sentiments primitifs. Mais Paris restera mystérieuse, intrigante et attirante. À la fois fantastique monstre maniaque et courtisane capricieuse, cette ville est pour les « faibles » un tyran désireux de leur perte, pour les « forts », elle est une maîtresse prodiguant son amour au vainqueur mais qui l'écrasera à la moindre erreur ou à la moindre faiblesse. Les hommes d'étude, de poésie et de plaisirs y récoltent en flânant toutes les jouissances flottantes ; pour eux, Paris est le plus délicieux des monstres par son intensité et sa richesse de vie. C'est un « *sublime vaisseau chargé d'intelligence, une ruche bourdonnante, avec ses rues assassines, les rues ouvrières, travailleuses, mercantiles, les rues plus vieilles que de vieilles douairières ne sont vieilles* », où la maison vit : son grenier est « *une espèce de tête pleine de science et de génie* » ; son premier étage est « *un estomac heureux* », sa boutique « *de véritables pieds ; de là partent tous les trotteurs, tous les affaires* » (*Ferragus*). Balzac n'aurait pas si bien décrit cela s'il ne l'avait ressenti lui-même.

Dans *La Comédie humaine*, les *Scènes de la vie parisienne*, en décalage avec la vie de province, sont le portrait le plus complet et le plus actuel d'une capitale moderne. Les passions et les illusions la rendent trépidante et fascinante, mais pour les âmes fragiles, Paris est un piège fatal.

Bibliographie

Balzac, *œuvres complètes*, La Pléiade.

Pierre Barberis, *Balzac, une mythologie réaliste*, Larousse, coll. « Thèmes et textes », 1971.

Rose Fortassier, *La Peinture de la société mondaine dans La Comédie humaine de Balzac*, librairie Klincksieck, 1975.

Pierre Guiral, *La Société française (1815-1914) vue par les romanciers*, Armand Colin, 1969.

1. Titre général donné par Balzac à son œuvre composée de 91 romans. Cette œuvre est divisée en *Études*, elles-mêmes subdivisées en *Scènes* dans lesquelles s'inscrivent les romans (*Illusions perdues*, *le Père Goriot*, *Ferragus*).

La Chevauchée fantastique

À travers *Monument Valley*, pour la première fois utilisée comme cadre dans un western, une diligence, avec à son bord des voyageurs hétéroclites, doit se frayer un passage à travers des routes menacées par les Indiens de Geronimo pour un voyage riche en émotions.

D'origine irlandaise, John Ford débuta en 1912 comme accessoiriste puis fut régisseur sous la direction de son frère Francis, dont il devint l'assistant. Produisant par la suite ses propres réalisations, *Le Mouchard* (1935) et *La Chevauchée fantastique* (1939) le consacreront dans le monde entier. Lors de la seconde guerre mondiale, avec un groupe de cinéastes, il fonde la *Naval Field Photographic Unit*, une unité qui va parcourir les théâtres d'opérations militaires pour réaliser des documentaires.

Premier grand rôle de John Wayne, *La Chevauchée fantastique*, pour ses personnages, ses scènes d'action et ses paysages est considérée comme un film de référence, l'un des plus grands du western américain, dont Ford s'affirme comme le maître du genre.

Le film repose sur des thèmes élémentaires – les relations au sein d'un groupe – l'amitié, l'affrontement viril, la vengeance, l'orgueil et l'injustice. Ford dépeint des personnages attachants dans l'Amérique des grands espaces. Dans cette même diligence se côtoient un médecin alcoolique mais généreux, un banquier véreux, un joueur de tripot galant, une prostituée au grand cœur, un représentant en whisky effacé, la femme fidèle d'un officier de cavalerie, un shérif humaniste et un hors-la-loi populaire et courageux. Les péripéties du voyage sont ponctuées par les échanges et les relations qui se tissent entre les voyageurs qui, au-delà de leurs faiblesses, gardent tous un semblant de bonté.

Durant ce huis clos, ces personnages font le difficile apprentissage de la cohabitation. Des relations vont se nouer, des caractères vont s'affirmer, *a priori* en contradiction avec les personnalités des différents protagonistes. John Ford visite l'image des stéréotypes des Américains de l'Ouest en utilisant des seconds rôles avec une grande finesse. Ce subtil mélange permet à John Ford de faire de *La Chevauchée fantastique* un western unique ne dérogeant pas à la tradition : la célèbre cavalerie chargeant avant le dénouement final.

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement.

L'ère « *Sputnik* » : cinquante ans et... ?

4 octobre 1957 : pour la première fois, un satellite artificiel est placé en orbite terrestre. *Sputnik 1*, « compagnon de voyage » en russe, mesure 58 cm de diamètre et pèse 83,6 kg. Cette réussite historique est due aux travaux de Sergueï Korolev qui œuvre à la conception d'un missile balistique intercontinental. Néanmoins, en pleine guerre froide, l'exploit technique réalisé à 900 km d'altitude choque les États-Unis : d'un point de vue militaire, la fusée porteuse est en effet parvenue à mettre en orbite son corps central d'une dizaine de tonnes, masse largement suffisante pour l'emport d'armes nucléaires. Si l'humanité prend conscience d'un « nouveau monde », *Sputnik* révèle surtout l'importance du lien espace-dissuasion. La « course aux étoiles » est lancée.

En France, le général de Gaulle ne manque pas d'engager ce virage stratégique. La difficulté est certes technique mais l'atteinte de l'objectif repose avant tout sur la volonté politique. En 1965, le premier satellite artificiel français, *Astérix*, est mis en orbite. Quelques années, et une formidable dynamique, auront donc suffi pour que la France détienne la capacité de se doter de missiles balistiques stratégiques et prenne place forte sur l'échiquier mondial. Elle la tiendra durant presque quarante ans...

De nos jours, un nombre grandissant de nations utilise la dimension spatiale et son emploi devient capital dans les domaines tant sociaux que militaires. Pourtant, tandis que la Chine démontre sa capacité à détruire un objet en orbite, que l'Inde projette raisonnablement la mise en œuvre d'un programme d'exploration spatiale et que le département de la défense des États-Unis demande, pour ses programmes spatiaux de 2008, 27 Mds de dollars, la poussée française, engendrée par *Sputnik*, s'est essoufflée à la fin des années 1990.

Ainsi, sur l'exemple de la formidable impulsion engagée dans les années 1960 et au regard des enjeux futurs inhérents à la défense, à la prévention des conflits, à la sécurité sanitaire ou climatique, à la recherche..., « *l'enjeu spatial [européen] ne serait-il pas de recréer [cette] dynamique permettant les décisions et les actions* »⁽²⁾ ? La dimension spatiale apparaît effectivement comme une composante majeure du développement durable et de notre défense et, à l'évidence, l'armée de l'air tient un rôle de premier plan dans cette évolution⁽³⁾.

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement.

2. Ambassadeur François Bujon de l'Estang, président du groupe d'orientation stratégique de la politique spatiale de défense, *Ateliers de l'armée de l'air* 2007, « L'espace un défi conceptuel pour la défense ».

3. Cf. *Penser les Ailes françaises* n° 16, à paraître en janvier 2008.

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

Avoir l'esprit d'escalier

Sans vouloir vous faire marcher...

« Cette apostrophe me déconcerte et me réduit au silence, parce que l'homme sensible comme moi, tout entier à ce qu'on lui objecte, perd la tête et ne se retrouve qu'au bas de l'escalier. » Diderot, *Paradoxe sur le comédien*.

Diderot est peut-être au travers de cette phrase le père de l'expression « avoir l'esprit de l'escalier » ou « d'escalier ». D'autres affirment qu'il s'agirait plutôt de Rousseau. Mais que signifie-t-elle ? Certains pourraient supposer qu'il s'agit d'une logique d'esprit, de cheminer étape par étape comme la logique des marches qui se succèdent. Erreur fatale... Ils peuvent toujours dévaler les marches, jamais ils n'arriveront au bas de l'escalier.

Dans son texte, Diderot veut tout simplement faire comprendre que le temps qu'il a mis pour réagir à un propos qui lui avait été lancé, est celui de la descente des escaliers. En somme, il a manqué d'esprit, manqué de répartie. Tel est le sens de cette expression, que d'autres tels Verlaine ou Leiris reprendront dans la poésie ou dans l'autobiographie.

« L'autre jour, avec **cet esprit de l'escalier** qui me caractérise, j'ai réfléchi que vous aviez été des moins explicites quant aux sommes dont Chanzy peut se reconnaître redevable envers moi. » (Verlaine, *Correspondances*, 1886).

« Plus tard seulement – car **j'ai l'esprit de l'escalier** – il m'apparut que j'aurais pu rétorquer que si la Révolution va vite [...], en la circonstance elle avait affaire à des hommes qui vivent sur une autre cadence [...]. » (M. Leiris, *Frêle Bruit*)

Ainsi, quand le manque de répartie vous gagne, au lieu de fuir en prenant la porte, ou d'avouer votre manque d'esprit à propos, dites tout simplement que l'esprit de l'escalier vous a gagné.